

ASSEMBLEE DU CONSEIL GENERAL DU 11.12.2025

Président : Frédéric Mercier
Secrétaire : Bolay Cédric

1. Le président ouvre la séance à 20h04 et souhaite la bienvenue.
Appel par le secrétaire : 30 membres sur 42 sont présents.

La Municipalité est au complet

2. Lecture du procès-verbal de la séance du 18 juin 2025
L'assemblée l'adopte tel que présenté à l'unanimité.

3. Démission(s) – Admission(s)

Démission : Aucun
Admission : Jérôme Maurer

4. Préavis 05/2025, budget communal 2026

Frédéric Mercier lit le préavis de la Municipalité qui se résume ainsi :

Le budget 2026 comprend le coût de fonctionnement annuel de notre commune, les diverses charges imposées par le canton et les associations de communes. La Municipalité s'est efforcée d'établir ce budget avec le souci permanent de réduire les coûts de fonctionnement. Les augmentations des charges les plus importantes sont indépendantes de notre volonté et la Municipalité a restreint au maximum les charges directement liées à notre commune. De ce fait, tout investissement conséquent en 2026 fera l'objet d'un préavis séparé.

Le budget communal pour l'année 2026 est arrêté comme suit

Total des dépenses	CHF 1'355'250.00
Total des recettes	CHF 1'342'150.00
Soit une perte de	CHF 13'100.00

Philippe Delisle membre de la commission de gestion présente le rapport de la commission.

En annexe de ce PV.

La commission recommande l'acceptation du préavis 05/2025 à l'unanimité.

Questions

Jean-Michel Plomb : Comment expliquer la facture de la Police de CHF 48'000.-.

Le Syndic : Le tarif augmente chaque année et la Municipalité n'a pas de levier. Une séance a lieu chaque année avec la Municipalité pour un bilan de ce qu'il s'est passé sur le territoire de la Commune. Cela ne peut pas être communiqué au Conseil. Les coûts au niveau cantonal augmentent, cela se reporte sur les communes. Tous les postes augmentent et limitent les possibilités d'investissement de la commune.

La boursière : C'est également en lien avec la nouvelle péréquation. On touche plus d'argent de l'Etat mais qui est reversé sur les factures provenant également de l'Etat.

Jacky Chevalley : À la suite de la reprise de la gestion des routes par la commune est-ce que les recettes en lien avec les amendes sont encaissées par la commune.

Le Syndic : Non, c'est l'Etat qui perçoit les amendes.

Mis aux voix :

Article 1 Le budget communal pour l'année 2026, est arrêté comme suit :

Total des dépenses	CHF 1'355'250.00
Total des recettes	CHF 1'342'150.00
Soit une perte de	CHF 13'100.00

Accepté à l'unanimité.

5. **Préavis 06/2025, Révision des statuts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord Vaudois**

Frédéric Mercier lit le préavis de la Municipalité qui se résume ainsi :

Le préavis présente les enjeux de cette révision afin d'offrir une meilleure représentativité démocratique, de se mettre en conformité avec les dispositions juridiques actuelles, de poursuivre son développement selon les besoins de certaines communes, comme la police du feu en but optionnel et l'occasion de faire un toilettage général des statuts.

La Municipalité propose d'adopter les statuts de l'association intercommunale SDIS tels que présentés.

Yann Delisle membre de la commission présente un rapport favorable à l'unanimité. Rapport en annexe de ce PV.

Questions

Jean-Michel Plomb : Quel sera le coût de ce changement ?

Le Syndic : La taxe de 10.- frs reste pour Yverdon. Pour Chavannes le même prix sauf pour les JSP, le montant a été validé lors du dernier conseil.

Jean-Michel Plomb : Serons-nous mieux représentés ?

Syndic : Oui, avant 4 membres sur 7 venaient d'Yverdon (CODIR). Maintenant 3 membres pour Yverdon, 1 membre pour Yvonand, 1 membre pour Grandson/Concise et 4 membres représentant les DAP. Dans les assemblées les points sont votés à la majorité absolue.

Mis aux voix :

Article 1 Les statuts de l'Association régionale de prévention et de défense incendie et secours du Nord vaudois sont adoptés conformément à la décision du Conseil intercommunal du 8 octobre 2025.

Article 2 : La modification des statuts entre en vigueur dès son approbation par le Conseil d'Etat, mais au plus tôt le 1^{er} janvier 2027.

Accepté à l'unanimité.

6. **Préavis 07/2025, Demande de crédit d'étude de CHF 80'000. -- pour la rénovation complète du café-restaurant et la création de trois appartements dans le bâtiment de l'Hôtel de Ville**

Frédéric Mercier lit le préavis de la Municipalité qui se résume ainsi :

Le bâtiment communal qui accueille le café-restaurant présente aujourd'hui un état de dégradation. Construit il y a plusieurs décennies, il n'a bénéficié que de travaux ponctuels. Ses installations techniques (chauffage, électricité, sanitaires,) sont dépassées, l'enveloppe du bâtiment (façades, toiture, fenêtres,) n'est plus conforme aux exigences énergétiques actuelles, et les aménagements intérieurs nécessitent une rénovation complète. La Municipalité souhaite garantir la pérennité de ce bien communal, maintenir une offre de restauration de proximité et assurer la mise à disposition de logements rénovés et attractifs.

Le présent préavis vise à obtenir un crédit d'étude jusqu'à concurrence de CHF 80'000.00 pour finaliser l'ensemble des travaux préparatoires à la rénovation complète du bâtiment.

Le municipal en charge du dossier, M. Jérôme Gottraux, présente le projet (explications & historique)

Philippe Delisle membre de la commission de gestion présente un rapport favorable. Celui-ci est en annexe du présent PV.

La commission de gestion recommande la création d'une commission adhoc durant la préparation du dossier de mise à l'enquête afin d'accompagner la Municipalité dans ce projet.

Questions :

Steve Gottraux : Qu'en est-il concernant les places de parc pour le restaurant et les habitations ?

Jérôme Gottraux : Sera repris dans le cadre de l'étude. Le parcage dans le village est un sujet global. Repris lors de la prochaine législature. Par exemple dans la cour, devant le collège.

Jean-Michel Plomb : S'il faut CHF 80'000.- pour l'étude, quel est le montant final et le rendement ?

Jérôme Gottraux : Coût estimé à environ CHF 2'500'000.- Le bureau d'architecte estime à 4% de rendement. Travaux lourds nécessaires. L'idée est d'avoir un plus petit restaurant et d'avoir des appartements pour un rendement meilleur et un restaurant plus accessible. Actuellement les charges sont les mêmes que le loyer.

Antoine Chevalley : Est-ce que le montant d'étude de CHF 80'000.- est compté dans le prix final ?

Jérôme Gottraux : Oui, le but étant d'aller jusqu'à la mise à l'enquête.
Le Syndic : On est prêt pour aller de l'avant. Le bâtiment est classé « Monument historique classe 2 », le terrain autour est communal. Le but est de garder de la vie au village.

Nicole Mercier : Est-ce qu'il y aura des velux ? Si oui est-ce que le service des monuments historiques sont d'accord ?

Le Syndic : Oui ils sont d'accord, il ne faut pas changer l'esthétique du bâtiment

Jacky Chevalley : Est-il judicieux d'avoir des appartements à proximité d'un restaurant, n'y a-t-il pas un risque de bringles ?

Le Syndic : Non, il y a beaucoup d'autre exemples dans d'autres villages où cela fonctionne. Avec les matériaux actuels, l'insonorisation est bonne. C'est plus contraignant pour le voisinage d'avoir un restaurant avec les aller et venue que cela peut engendrer.

Jacky Chevalley : Quand on a fait la grande salle on n'a pas pris d'architecte et je pense que CHF 80'000.- c'est trop cher. Pourquoi pas prendre M. Gallandat à Chavannes ?

Le Syndic : Un seul architecte sera retenu et M. Gallandat est entrepreneur et non pas architecte.

Antoine Chevalley : L'ouverture probable est prévue à l'été 2028 ?

Jérôme Gottraux : Oui, l'été 2028 semble plausible mais cela dépend aussi de la décision de ce soir.

Le Syndic	Il faudra aussi tenir compte du plafond d'endettement de la prochaine législature, de la nomination de la commission du prochain conseil (élections communales 2026). En 2026, il y aura plus de conseils que d'habitude.
Olivier Rosset	Je suis contre car pour un hôtel de ville il faut un appartement pour le propriétaire et des chambres pour le personnel.
Le Syndic	Cela n'est plus actuel, maintenant le personnel ne vit plus sur place.
Nils Tuchschild	La commission doit être créée suffisamment tôt pour participer en amont des décisions. La commission doit pouvoir participer aux décisions d'orientation.
Le Syndic	La commission sera créée suffisamment tôt pour une participation active.
Jürg Streit	La planification des plans est bien comprise dans les CHF 80'000.00 ?
Le Syndic	Oui.

Mis aux voix :

Article 1 D'autoriser la Municipalité à procéder à l'attribution du dossier pour les travaux préparatoires liés à la rénovation complète du bâtiment communal.

Accepté à la majorité avec 4 abstentions

Article 2 : De lui accorder à cet effet un crédit de CHF 80'000.00

Accepté à la majorité avec 2 voix contre et 4 abstentions

Article 3 : Le financement de cet investissement sera assuré par le ménage courant et/ou par un emprunt bancaire au meilleur taux.

Accepté à l'unanimité.

7. **Nomination d'un ou d'une secrétaire au Conseil Général**

En date du 21 novembre 2025, la secrétaire actuelle Mme Aude Briand a fait part par écrit de sa démission de son poste au 31.12.2025, après 12 ans de loyaux services.

Le Président fait la lecture de la lettre de démission.

Pour ce poste, le Président présente Mme Martine Leuba, secrétaire communale actuelle.

Martine Leuba est élue à l'unanimité

Prise de parole de Martine Leuba : A présenté sa démission du poste de secrétaire communale car en étant également en poste à Suchy, cela représente un suivi des tâches conséquent et les dossiers sont souvent traités dans l'urgence, ce qui ne lui correspond plus. En reprenant le poste de secrétaire du Conseil général, cela permet de garder un pied dans la vie de Chavannes, village qui lui tient à cœur.

8. **Communications de la Municipalité**

Le Syndic nous fait part de son rapport d'activité pour l'année 2025 et les projets 2026:

En résumé :

La Municipalité remercie le Conseil pour la confiance accordée, notamment pour l'approbation du budget 2026, du crédit pour l'Hôtel de Ville et des statuts du SDIS. Elle souligne également le travail des commissions et les échanges constructifs.

En 2025, la Municipalité s'est réunie à 44 reprises, avec une participation assidue de ses membres et une excellente collaboration. Deux municipaux, Sonia Tellenbach et Sébastien Mercier, ne se représenteront pas après 13 et 15 ans d'engagement. Nous tenons déjà maintenant à les remercier pour leur engagement auprès de la commune. Jérôme Gottraux, Stéphane Barbey et François Marmier se représentent pour la nouvelle législature 2026-2031.

La commune connaîtra également plusieurs départs administratifs : Martine Leuba quittera ses fonctions au greffe municipal au printemps 2026 et Aude Briand celles de secrétaire du conseil général au 31 décembre 2025. Toutes deux sont chaleureusement remerciées pour leur professionnalisme et leur engagement.

L'année 2025 a été marquée par des investissements conséquents, notamment l'entrée en vigueur du PACOM en juillet. La Municipalité attend encore les subventions cantonales pour établir le bilan financier définitif. Plusieurs projets de transformations d'habitations villageoises ont été déposés.

François Marmier fait un résumé sur le réseau d'eau du village, de son alimentation et de son débit, de la mise en conformité liée au taux de chlorothalonil trop élevé et des études en cours pour la connexion du réseau à Valbroye et à l'association de la Menthue. Remerciements à Jean-Paul Chevalley, délégué de la commune et Président de l'association ainsi qu'à Olivier Tellenbach, fontainier.

La vie associative demeure dynamique, avec des sociétés locales actives (FC Chavannes, Concordia, la Jeunesse, Chavan'age, association du Covet, association du four). Une rencontre récente avec des habitants vise à revitaliser diverses activités par la création d'une nouvelle association villageoise (gestion de la place de jeu, 1er août, Noël, etc.). Cédric Bolay présentera le projet plus en détail.

La parole est donnée aux autres membres de la Municipalité.

Stéphane Barbey :

Forêts : Il n'y a pas grand-chose comme activité à part l'entretien standard. Rappel que les entretiens, les bords de chemin privé, sont à la charge des propriétaires. S'il y a des problèmes de branches qui viendraient sur le chemin, il faut contacter Stéphane Barbey qui regardera avec le garde-forestier. Il ne faut pas faire venir des entreprises qui ne travaillent pas de la bonne manière avec des machines qui sont plutôt prévues pour le terrain que pour les arbres. Un tour avec le garde-forestier a eu lieu et il y a énormément d'arbres qui ont été abîmés par des machines qui n'étaient pas adaptées.

La STEP : Les panneaux solaires sur la structure de la STEP fonctionnent bien. L'entretien normal a été fait. Quelques chiffres depuis la pause des panneaux à donner. La mise en service été faite en mois de juillet 2024. La consommation électrique en 2023 était à 26 000 KWh/h, une facture d'énergie de CHF 7'385.-.

En 2024, la moitié de l'année s'est faite avec du photovoltaïque. Avec un peu d'excédent et une facture d'électricité à CHF 6'235.-.

Et cette année 13'413 KW/h de consommé et 7'400 KW/h en excédent qui est revendue à la Romande Energie, la facture globale est de CHF 3'474.-. On peut constater que les panneaux solaires ont un bon rendement et que la facture baisse. Par rapport au projet, la facture finale était de CHF 16'400.-. Avec une économie comme celle de l'année 2025 d'env. CHF 4000.-, il faudra donc 5 à 6 ans pour rentabiliser l'installation. Il faudra bien entendu suivre l'évolution des

coûts de l'électricité. La consommation de la STEP n'a quasiment pas évolué, plus ou moins 26'000 KW/h.

Routes : Le grand projet de l'année était le secteur du Laviau. Le collecteur communal a été refait et a nécessité la déviation d'une conduite nouvellement installée tout le long du chemin du Laviau ainsi que la pose d'une hydrante. Le projet a été fait en 3 étapes. La première étape était de refaire l'ancien collecteur communal qui passait à côté de la maison Badel. La deuxième étape consistait en une tranchée qui revenait jusqu'en bas vers les champs avec la reprise sur l'ancien collecteur en béton en bas vers le chemin. Celle-ci a dû être creusée à plus de 2 m de profond. Il était obligatoire d'étayer, le prix a beaucoup augmenté. Le réseau de téléphone a été abîmé lors des travaux. La troisième étape, comprenait le tirage d'une conduite avec la pose d'une nouvelle borne hydrante. La première étape s'est faite sans subvention. Les travaux se montent à CHF 20'000.-. Tous les travaux pour le collecteur se montent à CHF 76'200.-. Avec la nouvelle conduite d'eau et la borne, le total final est de CHF 159'981,25. Le montant estimé des subventions s'élève à environ CHF 64'000.- et sera versé à la commune sur la base des factures finales.

Eclairage public : En 2022, dernière année complète avec l'ancien système, la facture d'électricité était à presque CHF 6'000.-. La facture de cette année se monte à CHF 782.-. On fait rarement des économies aussi importantes.

Sonia Tellenbach :

Ecoles : Sonia nous présente la mise à jour des tableaux en lien avec les écoles et la progression du coût toujours plus élevé par élève surtout lié aux transports scolaires. Echanges sur le sujet des transports et explications de Cédric Bolay sur le choix des transporteurs par un marché public et ses risques. Pour les communes ou les associations scolaires des critères bien précis sont à prendre en considération pas uniquement sur le coût global mais aussi sur la qualité des prestations.

Survole des projets de constructions liés aux écoles : agrandissement de l'UAPE de Pomy, rénovation de la salle de gym Brit 1, avec 4 classes au-dessus du bâtiment, mise à l'enquête en cours pour le projet « Mortaigue ».

Rymaje : présentation du tableau concernant la garde d'enfants en pré-scolaire. Toujours difficile d'évaluer les coûts car ils dépendent du taux d'occupation des structures par les enfants de Chavannes. Réflexions aussi en cours pour le regroupement de l'Asye et du Rymaje en une seule association.

Karine Plomb : comment seront répartis les coûts de l'agrandissement de l'UAPE de Pomy ? Par l'association, par les communes... ? Sonai n'a pas de réponse, encore non défini précisément.

Jean-Michel Plomb : connaît-t'on le coût par enfant ? Non, les coûts par enfant sont différents d'une structure à l'autre.

Jérôme Gottraux :

Loi sur les arbres : formulaire disponible au greffe ou sur le site pour établir une demande d'abattage pour une catégorie d'arbres. La base en l'état est le règlement cantonal, un règlement communal est à venir en s'inspirant du cantonal.

Permis d'habiter : la commune a la responsabilité d'établir ce permis après un projet de construction ou de rénovation afin que le propriétaire soit en ordre avec la loi et les normes de sécurité liées au bâtiment.

Façade du bureau communal : report des travaux au printemps 2026 afin d'avoir de meilleures conditions météo.

ECA : révision des polices d'assurances de tous les bâtiments communaux ; Jérôme rappelle qu'il est conseillé d'être à jour avec l'ECA et conseille aussi d'être couvert pour le déblaiement en cas de sinistre (prestation Côté cour – Côté jardin) et de penser à rajouter la plus-value en cas d'installations de panneaux solaires.

Bureau technique Yvonand : ce dernier a suspendu ses prestations aux communes qui en dépendait pour leurs projets de constructions. Une solution devant être trouvée, la commune a approché le bureau Jaquier-Pointet qui serait à même de traiter les dossiers en attente ou à venir. Cette variante aura un coût plus élevé mais permettrait d'aller de l'avant.

Présentation par Jérôme de quelques photos de nos Municipaux en pleine action hors séance et en course de Municipalité à Dijon !

Sébastien Mercier :

L'entreprise Hinni a effectué la révision des capes de vanne, certaines étaient bien coincées sur la route, l'année prochaine ce sera la révision des bornes hydrantes. Une fuite d'eau à la route de Lucens a nécessité des travaux en urgence. Rien de particulier du côté de la déchetterie.

François Marmier termine son rapport par des chaleureux remerciements à notre restaurateur, Gérard Barbey, qui termine à la fin de l'année en prenant une retraite bien méritée. Merci à lui pour tous les bons moments et échanges conviviaux passés au sein de l'Hôtel de Ville.

9. Interventions individuelles

Philippe Delisle pour la nouvelle association du Four à pain : une assemblée constitutive a eu lieu afin d'élire un comité et valider les statuts. Ce qui permet les démarches pour des appels d'offres et la recherche de sponsors, comme la Loterie Romande.

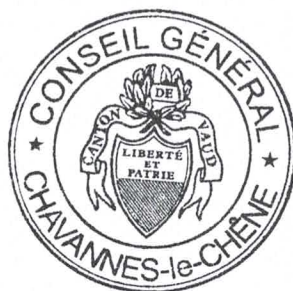
Cédric Bolay : Présente le projet de l'association pour l'animation du village qui a le but de dynamiser le village, créer des liens, gérer des événements réguliers ou ponctuels et intergénérationnels, gérer la place de jeux, se coordonner avec les autres sociétés du village. L'idée est de travailler par groupe de travail gérant chacun son projet d'animation avec les ressources bénévoles utiles.

Jérôme Maurer annonce les soirées du Choeur d'hommes.

Jean-Michel Plomb souhaite que les membres du conseil soient avisés personnellement pour la séance d'assermentation par le Préfet. La législation ne permet pas de convoquer les membres actuels du conseil à cette assermentation mais un tout-ménage doit informer la population éligible à y participer.

L'assemblée est remerciée et la séance est levée à 22h09.

Le Président :
Frédéric Mercier



Le Secrétaire :
Cédric Bolay



